

**EXTRAIT du Procès Verbal des Délibérations prises par le Conseil Municipal**  
**dans sa séance du MARDI 12 MARS 2019 à 18 H 30**  
*(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)*

*Membres du Conseil (par ordre alphabétique)*

NOM Prénom	Présent	Pouvoir	Absent		NOM Prénom	Présent	Pouvoir	Absent	
			Exc.					Exc.	
ANDRIEN Jacky	X				DOURSTER Christelle		X		
ANTION Claude	X				DUPUIS Claudine	X			
BARGE Christine	X				GILLARDIN-THOMAS Véronique	X			
BASER Serap		X			GUILLAUME Philippe		X		
BRENNER Jean-Marie	X				HENRY Philippe	X			
BRESSAN Hervé	X				LECLERCQ Josiane	X			
CHAMPENOIS Claude		X			LEFEBVRE Gilles	X			
CHAMPESME Jocelyne	X				LEFETZ Eric		X		
CHAZAL Raphaël	X				PIGEARD Sandrine		X		
CITONY Lazare	X				RAJIN Michel	X			
COURTOIS Jean-Paul	X				THOUVENIN Jacques	X			
DIONOT Michel	X					<b>17</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il est dénombré **17** conseillers municipaux présents et est constaté que la condition de quorum posée à l'Article L.2121-17 du C.G.C.T. est remplie.

<i>Membres du C.M. : 23 Membres</i>		<i>Votants</i>	<i>POUVOIRS :</i>
<b>PRESENTS</b>	17	23	<i>Mme BASER Serap à M. COURTOIS Jean-Paul                      Mme CHAMPENOIS Claude à Mme CHAMPESME Jocelyne                      Mme DOURSTER Christelle à M. HENRY Philippe                      M. GUILLAUME Philippe à M. CHAZAL Raphaël                      M. LEFETZ Eric à M. BRESSAN Hervé                      Mme PIGEARD Sandrine à Mme BARGE Christine</i>
<b>POUVOIR (S)</b>	6		
<b>ABSENT (S) EXCUSE (S)</b>			

*A partir de 19 H 30 – Arrivée de Mme Sandrine PIGEARD (à partir du Point N°7)*

<i>Membres du C.M. : 23 Membres</i>		<i>Votants</i>	<i>POUVOIRS :</i>
<b>PRESENTS</b>	18	23	<i>Mme BASER Serap à M. COURTOIS Jean-Paul                      Mme CHAMPENOIS Claude à Mme CHAMPESME Jocelyne                      Mme DOURSTER Christelle à M. HENRY Philippe                      M. GUILLAUME Philippe à M. CHAZAL Raphaël                      M. LEFETZ Eric à M. BRESSAN Hervé</i>
<b>POUVOIR (S)</b>	5		
<b>ABSENT (S) EXCUSE (S)</b>			

**Ordre du jour :**

1. Ville : Compte Administratif 2018,
2. Ville : Compte de Gestion 2018,
3. Service de l'Eau : Compte Administratif 2018,
4. Service de l'Eau : Compte de Gestion 2018,
5. Ville : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières en 2018,
6. Publication des marchés conclus en 2018,
7. Service de l'Eau – Travaux d'Alimentation en Eau Potable (Rénovation complète de conduites d'eau sur diverses rues) : Marché,
8. Création et aménagement d'un terrain multisports : Plan de Financement N° 2 – Demandes de subventions,
9. Création et aménagement d'un terrain multisports : Lancement du Marché,
10. Bâtiment communal 5 rue Niel – Aménagement de logements : Plan de Financement N° 1 – Demandes de subventions,
11. Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à Temps Non Complet (24 H/35 H) à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019,
12. Dénomination d'une rue à Niel.

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du MARDI 19 FEVRIER 2019 à 18 H 30 :**

Concernant le Point 6 : CCAS – Subvention 2019 – M. ANDRIEN fait remarquer qu'il a dit : regrette que l'on n'ait pas examiné le Budget Primitif du CCAS avant de voter la subvention et non le Compte Administratif.  
 M. HENRY fait remarquer que sur tous les points, les conversations de tous les membres du Conseil n'apparaissent pas.  
 M. ANTION précise que ce sera modifié sur le Procès-Verbal.

<b>PRESENTS : 17</b>	<b>POUVOIRS : 6</b>	<b>ABSENTS :</b>
<b>VOTE : 20 POUR</b>	<b>2 CONTRE</b>	<b>1 ABSTENTION(S)</b>

**Désignation d'un secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.) :**

Monsieur CHAZAL Raphaël se propose d'être Secrétaire de séance.

Monsieur CHAZAL Raphaël est désigné à l'unanimité (23 voix pour), Secrétaire de séance

Pour le vote du CA 2018 de la Ville, le Conseil Municipal désigne Mme BARGE Christine, Présidente de séance.

### 1. Ville : Compte Administratif 2018

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- vote le Compte Administratif 2018 de la Ville :

Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE	BALANCE CA 2018		
	2018	Excédent reporté N-1	Excédent TOTAL
Dépenses d'Investissement	515 066,10 €		
Recettes d'Investissement	319 283,47 €		
<b>Solde d'Investissement</b>	<b>-195 782,63 €</b>	<b>287 128,31 €</b>	<b>91 345,68 €</b>
Dépenses de Fonctionnement	1 244 364,39 €		
Recettes de Fonctionnement	1 303 260,71 €		
<b>Solde de Fonctionnement</b>	<b>58 896,32 €</b>	<b>571 851,83 €</b>	<b>630 748,15 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>-136 886,31 €</b>	<b>858 980,14 €</b>	<b>722 093,83 €</b>

L'exercice 2018 est clos avec les reports de l'année N-1 (2017) :

avec un excédent d'investissement de :	91 345,68 €
avec un excédent de fonctionnement de :	630 748,15 €
<b>L'excédent disponible est de :</b>	<b>722 093,83 €</b>

Quant aux Restes à Réaliser de la Section d'Investissement, ils seront repris au Budget Primitif 2019 comme pour les exercices précédents.

VILLE DE THIERVILLE-SUR-MEUSE - RESTES A REALISER AU 31/12/2018		
Dépenses d'Investissement		49 186,09 €
Recettes d'Investissement		5 217,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>-43 969,09 €</b>

Le Maire reprend la présidence de la séance.

### 2. Ville : Compte de Gestion 2018

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- vote le Compte de Gestion 2018 de la Ville tel qu'arrêté par le Trésorier de Ville.

Pour le vote du CA 2018 du Service de l'Eau, le Conseil Municipal désigne Mme BARGE Christine, Présidente de séance.

### 3. Service de l'Eau : Compte Administratif 2018

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- vote le Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau :

SERVICE EAU de la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE	BALANCE CA 2018		
	2018	Excédent reporté N-1	Excédent TOTAL
Dépenses d'Investissement	198 950,37 €		
Recettes d'Investissement	79 271,13 €		
<b>Solde d'Investissement</b>	<b>-119 679,24 €</b>	<b>135 350,42 €</b>	<b>15 671,18 €</b>
Dépenses de Fonctionnement	264 226,98 €		
Recettes de Fonctionnement	279 211,14 €		
<b>Solde de Fonctionnement</b>	<b>14 984,16 €</b>	<b>267 452,99 €</b>	<b>282 437,15 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>-104 695,08 €</b>	<b>402 803,41 €</b>	<b>298 108,33 €</b>

L'exercice 2018 est clos avec les reports de l'année N-1 (2017) :

avec un excédent d'investissement de :	15 671,18 €
avec un excédent de fonctionnement de :	282 437,15 €
<b>L'excédent disponible est de :</b>	<b>298 108,33 €</b>

Quant aux Restes à Réaliser de la Section d'Investissement, ils seront repris au Budget Primitif 2019 comme pour les exercices précédents.

<b>SERVICE EAU - RESTES A REALISER AU 31/12/2018</b>		
Dépenses d'Investissement		85 840,00 €
Recettes d'Investissement		0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>-85 840,00 €</b>

Le Maire reprend la présidence de la séance.

**4. Service de l'Eau : Compte de Gestion 2018**

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal,

- vote le Compte de Gestion 2018 du Service de l'Eau tel qu'arrêté par le Trésorier de Ville.

**5. Ville : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières en 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2018.

**6. Publication des marchés conclus en 2018**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la publication de la liste des marchés publics conclus en 2018.

**Arrivée de Mme PIGEARD Sandrine à 19 H 30**

**7. Service de l'Eau – Travaux d'Alimentation en Eau Potable (Rénovation complète de conduites d'eau sur diverses rues) : Marché**

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

Afin de réaliser divers travaux sur le réseau d'eau : *Impasse LAVIGNE, Avenue de l'Etang Bleu, Rue des Dormaux, Rue du Pâquis* :

- Remplacement de branchements AEP de divers abonnés avec coffrets isothermes,
- Pose de canalisations d'adduction en fonte ductile,
- Remplacement et pose de nouvelles vannes de section de divers diamètres,
- Pose d'une borne incendie (Avenue de l'Etang Bleu – Salle Omnisports),
- Déplacement d'une borne incendie (du 27 rue des Cheminots à l'entrée de la rue du Clos de Jardin-Fontaine).

- autorise le Maire à lancer la procédure d'appel public à la concurrence lorsque le Budget Primitif sera voté et autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes pièces nécessaires pour mener à bien les travaux sur le réseau d'eau de THIERVILLE-SUR-MEUSE.

**8. Création et aménagement d'un terrain multisports : Plan de Financement N° 2 – Demandes de subventions**

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement prévisionnel N° 2 tel que proposé ci-dessous,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Région Grand Est,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

<b>PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel N° 2</b>				
<b>Dépenses en € HT</b>		<b>Recettes en €</b>		
<b>Estimatif Travaux</b>	<b>Montant HT</b>		<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
A) Fond de Forme (14 x 28 m) (y compris allées en périphérie)	27 188,00 €	<i>Autofinancement</i>		
		Fonds propres	16 827,90 €	30 %
B) Multisports (11 x 25 m)	28 905,00 €	<i>Aides publiques sollicitées</i>		
		Etat (1)	16 827,90 €	30 %
		Région Grand Est	22 437,20 €	40 %
<b>TOTAL (Coût global de l'opération H.T.)</b>	<b>56 093,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>56 093,00 €</b>	<b>100 %</b>

## 9. Création et aménagement d'un terrain multisports : Lancement du Marché

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à lancer la consultation pour la création et l'aménagement du terrain multisports après le vote du Budget Primitif 2019 et après réception des notifications de subventions,
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

## 10. Bâtiment communal 5 rue Niel – Aménagement de logements : Plan de Financement N° 1 – Demandes de subventions

Par 19 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement prévisionnel N° 1 tel que proposé ci-dessous,
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Grand Est, du GIP Objectif Meuse, EDF et autres organismes,
- fixe un revenu locatif potentiel de 700 €/mois X 2 logements soit 1 400 €/mois, ce qui fait donc pour 5 ans 84 000 € de loyers potentiels,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour les divers dossiers de demandes de subventions.

<b>PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel N° 1</b>			
<u>Dépenses en € HT</u>		<u>Recettes en €</u>	
<u>Montant estimatif des Travaux</u>	<u>Montant HT</u>		<u>Montant</u>
VRD Gros œuvre	11 015,00 €	<u>Autofinancement</u>	
Couverture Zinc – Charpente – Zinguerie	1 000,00 €	Fonds propres	140 641,50 €
Menuiseries extérieures – Fermetures	15 270,00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u>	
Plâtrerie Isolation plafonds	40 281,00 €	ETAT (1)	
Menuiseries intérieures	20 105,00 €	Base (2) : 38 056 €* 22 456 € X 40 % = <u>soit 8 982 €</u>	} 19 902,00 €
Plomberie Sanitaires	23 840,00 €	15 600 € X 70 % = <u>soit 10 920 €</u>	
Electricité Ventilation	18 065,00 €	Région Grand Est (Programme CLIMAXION)	37 897,50 €
Chauffage Gaz	26 000,00 €	GIP Objectif Meuse (Economie d'énergie) <i>Estimation prévisionnelle</i>	6 000,00 €
Chape	2 340,00 €		
Carrelage Faiences	16 295,00 €		
Peinture	30 230,00 €		
<b>TOTAL</b> (Coût global de l'opération H.T.)	<b>204 441,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>204 441,00 €</b>

(1) La demande de subvention au titre de l'Etat s'entend tous concours financiers confondus (DETR, DSIL, FNADT).  
En fonction de l'opération, la demande sera orientée au titre de la ou des dotations les plus adaptées.

(2) Les recettes attendues viennent en déduction de l'assiette éligible des travaux à raison de 5 annuités.

\* Loyers mensuels : 700 € X 2 logements X 60 mois = 84 000 €

Calcul : Loyers / Total des travaux X Montant éligible =  
Soit : 84 000 € / 204 441 € HT X 48 998 € = 20 132,12 € arrondi à 20 132 € soit 28 866 € de base de travaux éligibles

Calcul : Loyers / Total des travaux X Montant éligible =  
Soit : 84 000 € / 204 441 € HT X 15 600 € = 6 409,67 € arrondi à 6 410 € soit 9 190 € de base de travaux éligibles

**SOIT BASE ELIGIBLE : 38 056 €**

donc 22 456 € de base de travaux éligibles au taux 40 %  
donc 15 600 € de base de travaux éligibles au taux de 70 %

## 11. Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à Temps Non Complet (24 H/35 H) à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019

Par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- décide de créer un poste : Adjoint Administratif Territorial Stagiaire à Temps Non Complet sur la base de 24 H 00/35 H 00 à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

## 12. Dénomination d'une rue à Niel

Par 22 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- décide de dénommer la voirie reliant le Quartier GRIBEAUVAL à la rue du Clos de Jardin-Fontaine : **rue du 164<sup>ème</sup> RI.**

Séance levée à 19 H 55

Le Maire,  
**C. ANTION**

**COMPTE RENDU AFFICHE le 13 Mars 2019**